

# **Un rapport technique qui fait basculer l'histoire**

**Colette Braeckman**

**Le Soir, 10 janvier 2012**

Communiqué aux familles des plaignants, -l'équipage et les passagers du Falcon 50 abattu à Kigali le 6 avril 1994-et aux avocats de toutes les parties, le rapport des experts qui ont travaillé avec le juge anti-terroriste français Marc Trévidic représente un tournant dans l'enquête sur l'attentat qui coûta la vie au président du Rwanda Juvénal Habyarimana et au président du Burundi Cyprien Ntaryamira. Cet attentat -l'un des mystères de la fin du XXe siècle- est considéré comme l'élément déclencheur du génocide, qui emporta un million de Tutsis et de Hutus opposés aux thèses extrémistes.

Selon les experts, qui ont procédé à des analyses balistiques, les tirs qui ont abattu l'appareil provenaient du camp militaire de Kanombe, qui entourait la résidence du chef de l'Etat. C'est d'ailleurs dans le jardin même de la famille Habyarimana, au bord de la piscine, que l'avion s'est écrasé. Ce camp militaire, étroitement protégé, était le domaine exclusif de la garde présidentielle, composée des fidèles du chef de l'Etat chargés de sa sécurité. Y vivaient aussi des coopérants militaires français chargés de la formation des soldats rwandais et des coopérants militaires belges qui travaillaient à l'hôpital militaire de Kanombe.

C'est le témoignage de ces témoins de premier plan qui a fait basculer l'enquête : depuis leur résidence respective le colonel français Grégoire de saint Quentin et les médecins belges, dont le docteur Massimo Pasuch, ont entendu le souffle qui marquait le départ des missiles et vu la traînée rouge qui se dirigeait vers un appareil qui volait déjà très bas, (1.646mètres) et se trouvait en phase d'atterrissage. Ces précisions ont orienté les recherches des experts : ils ont conclu que l'avion, lorsque le réservoir de carburant de l'aile gauche a été touché, s'est transformé en une boule de feu. Il est apparu que les missiles sol air SA 16, de fabrication soviétique et tirés à l'épaule, ont été tirés de gauche à droite, et que si le premier a manqué de peu sa cible et s'est autodétruit, le second a touché l'aile gauche de l'appareil.

Analysant la distance à laquelle le bruit du départ des missiles a pu être entendu, les experts ont conclu que le lieu du tir était très proche, entre 1000 et 3000 mètres du point d'impact. Cette courte distance a incité les experts à conclure que les missiles avaient été tirés depuis l'intérieur du camp Kanombe. Ce constat a pulvérisé une hypothèse généralement retenue jusqu'à présent, qui localisait le

site du tir sur la colline de Masaka. Cette colline, voisine du camp Kanombe, était à l'époque hérissée de barrières où miliciens et militaires contrôlaient les passants et les véhicules et sur l'unique route, bordée de marécages, un commando doté de missiles sol air aurait eu beaucoup de difficultés à prendre position. C'est cependant l'hypothèse qui avait été retenue par le juge Bruguière : il avait accusé des militaires du Front patriotique rwandais de s'être infiltrés jusque Masaka, d'y avoir guetté l'arrivée de l'avion présidentiel et, une fois l'attentat commis, d'avoir ensuite regagné l'enceinte du parlement rwandais où le FPR avait un détachement de 600 hommes, étroitement surveillé par la Mission de l'ONU au Rwanda.

Malgré sa faiblesse, au vu de la configuration des lieux, la thèse de Bruguière avait été largement répercutée en France et elle avait mené à l'inculpation de neuf hauts dirigeants rwandais. Cette accusation était aussi une bombe politique : le FPR, qui avait mis fin au génocide et pris le pouvoir le juillet 1994, se trouvait accusé d'avoir déclenché les tueries de Tutsis en éliminant un président hutu !

En écartant la colline de Masaka comme le lieu de l'attentat, les experts ont automatiquement exonéré le FPR, qui était dans l'incapacité de pénétrer dans le camp présidentiel. Si les avocats de ce dernier ont manifesté leur satisfaction et espèrent que leurs clients (les neuf dirigeants rwandais inculpés) bénéficieront d'un non-lieu, l'enquête n'est pas terminée pour autant : s'il sait d'où les tirs sont partis, le juge Trévidic doit encore rechercher les auteurs de l'attentat, découvrir qui se trouvait, le soir du 6 avril, dans l'enceinte du camp de la garde présidentielle...